

Termes de MAINTENANCE

- **Maintenance corrective** : (extrait de la norme AFNOR X 60-010- 1994) : Ensemble des activités réalisées après la défaillance d'un bien ou la dégradation de sa fonction, pour lui permettre d'accomplir une fonction requise, au moins provisoirement : Remise en état avec ou sans modification ; Contrôle du bon fonctionnement.
 - **Réparation** (extrait de la norme AFNOR X 60-010- 1994) : Action définitive et limitée de la maintenance à la suite d'une défaillance.
 - **Dépannage** (extrait de la norme AFNOR X 60-010- 1994) : Action consécutive à la défaillance de bien, en vue de rendre apte à accomplir une fonction requise, au moins provisoirement.

- **Maintenance préventive** : (extrait de la norme AFNOR X 60-010- 1994) : Maintenance ayant pour objet de réduire la probabilité de défaillance ou de dégradation d'un bien service rendu. Les activités correspondantes sont déclenchées selon : un échéancier établi à partir d'un nombre prédéterminé d'unités d'usages et/ou des critères prédéterminés significatifs de l'état de dégradation du bien ou de service.

- **Les 5 niveaux de maintenance** : L'AFNOR identifie 5 niveaux de maintenance dont en précise le service.
 - **Niveau 1** : Réglage simple prévu par le constructeur ou le service de maintenance, au moyen d'éléments accessibles sans aucun démontage pour ouverture de l'équipement. Ces interventions peuvent être réalisées par l'utilisateur sans outillage particulier à partir des instructions d'utilisation.
 - **Niveau 2** : Dépannage par échange standard des éléments prévus à cet effet et d'opération mineure de maintenance préventive, ces interventions peuvent être réalisées par un technicien habilité ou l'utilisateur de l'équipement dont la mesure ou ils ont reçu une formation particulière.
 - **Niveau 3** : Identification est diagnostique de panne suivit éventuellement d'échange de constituant, de réglage et de d'étalonnage général. Ces interventions peuvent être réalisées par technicien spécialisé sur place ou dans un local de maintenance à l'aide de l'outillage prévu dans des instructions de maintenance.
 - **Niveau 4** : Travaux importants de maintenance corrective ou préventive à l'exception de la rénovation et de la reconstruction. Ces interventions peuvent être réalisées par une équipe disposant d'un encadrement technique très spécialisé et des moyens importants adaptés à la nature de l'intervention.
 - **Niveau 5** : Travaux de rénovation, de reconstruction ou de réparation importante confiée à un atelier central de maintenance ou une entreprise extérieure prestataire de service.

- **Expertise technique** (extrait de la spécification E2M n° E/900505/A) : En vue d'évaluer l'état d'un appareil présumé défectueux, l'expertise technique comprend : des examens visuels (externe, interne, sécurité) ; Un examen fonctionnel ; Une vérification si l'examen fonctionnel c'est avéré satisfaisant.
- **Vérification** (extrait de la norme AFNOR X 07-010) : Confirmation par examen et établissement des preuves que les exigences spécifiées ont été satisfaites. Le résultat d'une vérification se traduit par une décision de remise en service, d'ajustage, de réparation, de déclassement ou de réforme. Dans tous les cas, une trace écrite de la vérification effectuée doit être conservée dans le dossier individuel de l'appareil de mesure. Note : La vérification peut être effectuée au vu des caractéristiques constructeurs ou au vu des résultats des certificats d'étalonnage. La vérification est une intervention métrologique, fondé sur la comparaison à un étalon.
- **Contrôle** (extrait de la norme ISO 8402-1994) : Activité, tel que mesurer, examiner, essayer ou passer au calibre une ou plusieurs caractéristiques d'une entité et comparer les résultats aux exigences spécifiées en vue de déterminer si la conformité est obtenue pour chacune de ces caractéristiques.
- **Calibrage** (extrait de la spécification E2M n° E/970101/C) : Le calibrage consiste à remettre un appareil à un niveau de précision optimale.
- **Etalonnage** (extrait de la norme AFNOR NF X 07-010-1992) : Ensemble des opérations établissant, dans des conditions spécifiées, la relation entre les valeurs indiquées par un appareil de mesure ou un système de mesure et les valeurs connues correspondantes d'une grandeur mesurée.
- **Réglage** (extrait du vocabulaire international des termes fondamentaux et généraux de métrologie – 1993) : Ajustage utilisant uniquement les moyens mis à la disposition de l'utilisateur.